

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

### AMENDEMENT

N° AS1059

présenté par  
Mme Dubié et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.